



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 29 juin 2010**  
**19 heures 00**

-----

CS/VC

N° 001048

Contrat enfance  
jeunesse -  
Approbation du  
programme d'actions  
éligibles 2010

Le mardi 29 juin 2010 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) représenté par M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale)

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil la délibération n°000552 du 17 décembre 2007 approuvant la signature d'une convention d'objectifs et de financement, le contrat enfance jeunesse pour une durée de quatre ans, entre la Commune, la Caisse d'Allocations Familiales, et la Mutualité Sociale Agricole.

Ce contrat s'adresse aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Les règles de financement du contrat enfance jeunesse distinguent:

-Les actions non éligibles maintenues au titre du contrat avec un taux de dégressivité annuel fixé par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

-Les actions éligibles et contractualisées dont l'objectif reste l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il s'agit de:

| Associations | Libellé                                 | Montant |
|--------------|---|---------|
| APAS         | Accueil de loisirs maternel et primaire | 16 000  |

Le montant des actions réalisées par l'APAS s'élève à 16 000.00 €

La convention avec l'association partenaire de la commune, de la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole est présentée au conseil.

Il est rappelé au conseil que les dépenses sont subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole en fonction du taux de fréquentation d'un montant plafonné et à hauteur de 55 % du reste à charge plafonné.

En conséquence, il est demandé au conseil de délibérer pour approuver l'action 2010 proposée par le centre social ainsi que la convention et à autoriser Monsieur Le Maire à la signer

**LE CONSEIL  
A L'UNANIMITE**

APPROUVE l'action 2010 réalisée par l'APAS.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'APAS

APPROUVE le montant total de la dépense à la charge de la commune de 16 000.00 € au bénéfice de l'APAS

DIT que la somme est inscrite au chapitre 67 article 6745 du budget primitif 2010.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**